



Succession terrain

Par kml15

Bonjour,

Mes grands parents ont un terrain en Espagne, qu'ils souhaitent léguer à plusieurs membres de la famille. Mon père (leur fils) ne souhaite pas hériter de ce terrain.

Que peuvent faire mes grands parents en France pour être certains que mon père ne soit pas légataire de ce terrain ?
J'imagine qu'ils doivent également faire une démarche similaire en Espagne ?

Merci de votre aide,

Cdt,

Par Rambotte

Bonjour.

Ils n'ont quasiment rien à faire.

Votre père disposera de deux vocations successorales, celle d'héritier, et celle de légataire.

Il pourra donc renoncer au legs de ce bien, tout en restant héritier.

Il faudrait que le testament qui lègue ce bien prévoit que si un légataire renonce, sa part revient aux autres légataires.

La seule difficulté, c'est que si tous les légataires renoncent, le bien revient à la succession (aux héritiers), et ça, on n'y peut rien.